

SOMMAIRE

- 3 Pastorale
- 4 Service d'entraide
- 5 Nos organismes
- 6 Coup de chaleur
- 7 Masque ou pas... ?
- 8 Interdiction d'arroser
- 9 Masque : les obligations
- 10 Mise à jour de la municipalité
- 12 Chronique Notarius
- 14 MDJ
- 16 Concours de dessin
- 17 Offre d'emploi
- 18 Nudisme et sécurité routière

FORUM CITOYEN continue de vous servir !

- ⇒ Nous préparons la Balade Gourmande prévue en octobre.
- ⇒ Nous suivons de près les Incroyables Comestibles.
- ⇒ Nous publions votre journal local, Le Hameau !

Vous avez des idées ou souhaitez participer ? Joignez-vous à nous ! Information au dos de ce journal.

CAMPS DE JOUR-OTJ Ham-Nord

Par Louis-Marie Lavoie

À l'heure où bien des activités, services et réalisations de projets divers ont été abandonnés ou à tout le moins ralentis, la municipalité de Ham-Nord a tenu à maintenir la tenue des camps de jour pour nos enfants.

Ainsi, du 25 juin au 21 août, cet été, avec une pause de 2 semaines pendant les vacances de la construction, 28 jeunes du coin peuvent se prévaloir de journées privilégiées, pleines de choses à faire, bien encadrés par une équipe d'animateurs et d'animatrices responsables.

On aura compris que ce sont les préoccupations liées à la pandémie de Covid-19 qui auront compliqué un processus bien rodé. Les mesures d'hygiène, exigeantes, n'ont pas empêché le maintien de ce service, cher à nos élus, qui n'ont toutefois pas augmenté les tarifs d'inscription malgré les coûts reliés aux mesures préventives d'hygiène, comme l'ont fait d'autres municipalités, quand ces dernières n'ont pas tout simplement choisi d'annuler. Ham-Nord se voulant une municipalité communautaire, il était « important pour les membres du conseil que les familles soient bien ».

(Lire la suite en page 2...)



Profitez de l'été !

(Suite de la page 1...)

Lors d'une rencontre avec le Hameau, Élise Hamel, coordinatrice des activités communautaires, nous explique les mesures d'hygiène appliquées au Camp de jour, dévoile son enthousiasme et sa confiance envers l'équipe des animateurs et nous décrit les activités des 2 groupes des jeunes inscrits. Suite aux décisions fort bienvenues du conseil municipal, c'est grâce aux efforts d'Élise et de son collègue Patrick Duchaine que nous devons la réalité de ces journées, malgré le fait que «le gouvernement a statué pas mal à la dernière minute» sur les camps.



La Sécurité publique est venue inspecter les lieux et a accepté les techniques de salubrité mises en place par l'équipe locale : logistique de nettoyage des outils de travail et du lavage des mains, grand ménage dans les locaux du Collège Horizon (base des camps), toilettes séparées pour chacun des deux groupes, lavage des poignées de porte et des toilettes, un local dit « Covid » réservé au confinement au cas où un cas d'infection se présenterait, accès séparés, marques au sol, feuilles de route pour consigner toutes les présences, interdiction d'accès aux visiteurs, même aux parents, tout un protocole qu'on dû intégrer les animateurs auparavant lors d'une formation obligatoire sur Internet. On se doit de remercier ces derniers, ainsi que les enfants qui « se prêtent bien au jeu de la Covid ».

Élise dit être choyée par l'excellence des membres de l'équipe d'animation, par leur « magnifique énergie », par leur sens de la responsabilité qu'elle qualifie de professionnelle. « Ils doivent toujours, partout, pen-

ser Covid dans les activités ». Imaginons créer des jeux en respectant la distanciation exigée... Levons donc notre chapeau à Julien Lavigne, Maëli Leblanc, Lilou Duchaine et Maïka Duchaine ainsi que leurs 2 aides, stagiaires issus du Trio Desjardins, Xavier Lehoux et William René.

Malgré les contraintes nécessaires, les animateurs ont réussi à faire en sorte que tout le monde s'adapte aux « rituels Covid » tout en gardant la spontanéité désirée dans les nombreuses activités.

À ce chapitre, citons, entre autres, pour les activités extérieures, le déplacement vers les Parcs du 150e où les enfants arrosent les Incroyables Comestibles, et de l'Aréna, où ils peuvent s'ébattre dans les jeux disponibles, l'exploration du Sentier Demers et de sa rivière. À l'ordre du jour, aussi, les chasses au trésor, le carré de sable, les glissades sur des « bananes ». À l'intérieur, les jeunes s'appliquent dans leur cahier créatif, ont des ateliers de dessin, de bricolage, de peinture. On chante, on s'amuse à inventer des cris de rassemblement.

Des projets spéciaux seront aussi mis en œuvre dans le cadre de la programmation du camp de jour OTJ de Ham-Nord. Bientôt, les enfants pourront jouir à leur tour de l'utilisation d'une dizaine de trottinettes pendant quelques jours. Ces dernières sont fournies par le regroupement de diverses municipalités. Et puis le 4 août, on prévoit un spectacle de cirque.

On ne peut qu'être reconnaissant envers les responsables de notre municipalité, membres du conseil et du bureau, et envers l'équipe d'animation pour tous les gestes posés afin que les enfants de Ham-Nord puissent s'épanouir, apprendre, s'amuser, communiquer pendant cette chaude période estivale. Ham-Nord mérite bien son appellation : « Municipalité Amie des Enfants ».



Bon dimanche, bonnes vacances, bon repos

Par Gérald Lehoux

En cette période estivale où l'on prend un peu de temps pour profiter des vacances d'été, je vous propose un extrait d'un article de Simon Lessard de la revue *Le Verbe* concernant le repos du dimanche, le Shabbat chez les Juifs.

Bonne lecture, Gérald

SHABBAT!

Lors de l'analyse des manuscrits de la mer Morte découverts en 1947, on a découvert sur un des fragments un mot entier « shabbat ».

Shabbat signifie « repos ». Mais, qui dit repos, dit aussi travail. Car le repos sabbatique libère l'homme de l'esclavage du travail. Le travail est certes nécessaire, excellent même, puisqu'il nous élève à la dignité de co-créateurs en nous invitant à parachever l'œuvre de Dieu.

Mais si nous devenons incapables de fixer une limite à notre action sur le monde, alors le travail lui-même nous asservira et nous aliénera. « Burnout ». Notre rapport désordonné au travail n'est-il pas la plus grande maladie du nouveau millénaire ?

Retrouver le sens du sabbat, du véritable repos, c'est donc retrouver l'authentique sens du travail. « L'homme n'est pas fait pour le travail, mais le travail est fait pour l'homme ». Ce commandement du repos est une hérésie par rapport au culte de la productivité aussi bien capitaliste que socialiste.

Les communistes en Russie s'y étaient opposés. Ils proposaient des congés aux travailleurs, mais pas tous en même temps, pour que les machines ne cessent jamais de tourner. Mais aussi afin que les rassemblements familiaux, religieux et politiques deviennent quasi impossibles. L'individu devenait ainsi de plus en plus dépendant de l'état, puisqu'isolé des autres membres de la communauté qui pourrait l'aider dans ses difficultés.

Les Romains accusaient les Juifs d'être des fainéants parce qu'ils ne travaillaient que six jours par semaine. Soyons fiers de cette insulte qui remet en cause l'idole de l'efficacité et de la croissance sans limites.

Les temps sabbatiques sont des temps pour se poser et se reposer. Des temps pour se positionner à nouveau dans l'existence, redonner sa vie en retrouvant les sens des priorités.

Ce septième jour où l'on se repose avec Dieu nous fait passer du stade où l'on produit à celui où l'on jouit. Un monde sans stress ni tristesse, sans coercition ni obligation. Un monde avec ceux qu'on aime : avec sa famille, avec Dieu, dans la louange et la fête.

« Heureux les paresseux, car ils jouissent de Dieu ». Béatitude estivale où Dieu nous invite à prendre des vacances avec lui.

Bon été, et reposez-vous bien !



Service d'entraide des Hauts-Reliefs

Selon un communiqué de presse

Le Service d'entraide des Hauts-Reliefs est en plein essor. L'organisme a pour mission de desservir les communautés des Hauts-Reliefs par des services de proximité et des projets intermunicipaux dans le but d'améliorer les conditions de vie des citoyens de ce territoire.

Quatre communautés bénéficient de cet organisme : HAM-NORD, Chesterville, Notre-Dame-de-Ham et Saints-Martyrs-Canadien.

La première bonne nouvelle fût la réception de deux dons de la part du Fonds d'accès à la Bonne Nourriture. En avril dernier, ce donateur offrait de l'aide à l'organisme pour combler les besoins en alimentation en période d'isolement due à la pandémie de COVID-19. Le Fonds octroie ensuite une aide supplémentaire à l'organisme pour lui permettre de bonifier les paniers alimentaires de ses usagers.



Autre bonne nouvelle, l'Alliance centricoise répond positivement à la demande de subvention lui permettant de développer un projet de transformation pour lutter contre le gaspillage alimentaire.

Depuis juillet, plusieurs kilos de nourriture ont déjà été sauvés, revalorisés et redistribués. Avec ce projet, l'organisme prévoit détourner du compost 3600 kg de denrées d'ici 2022.

Merci à Artha-Récolte et aux agriculteurs si généreux.

Le Service d'entraide des Hauts-Reliefs et Le Carrefour des Générations de Daveluyville sont les organismes déclencheur de la mise sur pied du projet Artha-Récolte.



ARTHA
Récolte

Ensemble, facilitons la récolte et la transformation des surplus de fruits et légumes de nos maraîchers dans la MRC d'Arthabaska.



artharecolte.com

Nos ORGANISMES et leurs activités

MUNICIPALITÉ DU CANTON DE HAM-NORD

Élise et Patrick prennent une pause le temps des vacances de la construction. Il est possible de rencontrer Mathieu en prenant rendez-vous.

BIBLIOTHÈQUE

« La bibliothèque sera fermée pendant les vacances de la construction. Nous serons de retour les mardis soir de 18 h à 19 h 30 à partir du 4 août, et cela pour tout le mois. Peut-être plus d'heures d'ouverture en septembre, on ne sait pas encore. À suivre... »

Les usagers peuvent maintenant accéder aux rayons et choisir eux-mêmes leurs livres. Le service de "Prêts entre bibliothèques" (PEB) est à nouveau disponible. Les gens qui ont des documents à retourner sont invités à le faire dès que possible.

Et bien sûr, en tout temps, on respecte les consignes de la Santé publique : port du masque, respect de la distanciation, lavage de mains. »

FADOQ

« On ne peut pas reprendre nos activités à cause du port du masque. Par contre, début août il y aura réunion pour voir si on maintient l'épluchette de blé d'Inde. »

COMMUNAUTÉ SAINTS-ANGES DE HAM-NORD (PASTORALE)

L'église est ouverte. Les messes ont recommencé. Le port du masque est obligatoire pour la circulation à l'intérieur de l'édifice seulement; une fois assis, le fidèle peut l'enlever. On a prévu l'espace suffisant entre les bancs.

Les célébrations, baptêmes et autres sont permis avec la distanciation nécessaire et le port du masque bien entendu.

Pour la catéchèse, il n'y a rien de programmé pour le moment.

Les Ham-Nordoïses sont invités à la messe spéciale, au cimetière, le 23 août à 10 h 30. SVP, prévoir d'apporter votre chaise.

CLUB LIONS

« Pour les Lions, c'est très tranquille ces temps-ci. Nous n'avons pas repris nos activités. Par contre dernièrement nous avons contribué avec l'Âge D'or et la municipalité pour la réfection du terrain de shuffleboard au centre communautaire. C'est Mme Céline Grimard qui a été l'instigatrice de ce dossier. Le résultat est très beau. »

MAISON DES JEUNES DES HAUTS RELIEFS

Le graffiti est à l'honneur ces temps-ci. Consultez la page de la MDJ dans le Hameau.

Le coup de chaleur : une urgence médicale

Selon une publication de la FADOQ

L'été 2020 est très généreux en canicule, nous avons déjà dépassé tous les records enregistrés. Cela n'est pas sans danger. L'état de santé peut se détériorer rapidement lors d'importantes vagues de chaleur, particulièrement chez les personnes âgées, surtout si elles sont atteintes de problèmes touchant le système cardiovasculaire, respiratoire ou rénal.

La chaleur accablante se caractérise par une température de 30 degrés ou plus et un indice humidex qui atteint ou dépasse 40. En plus des symptômes associés au stress thermique (crampes, évanouissements, etc.), la chaleur intense peut provoquer la déshydratation, l'hyperthermie, ainsi qu'un coup de chaleur.

Mauvais signes?

Il faut surveiller les symptômes suivants : des étourdissements; des nausées ou des vomissements; des maux de tête; une soif extrême; une respiration ou un battement cardiaque rapide; une miction moins fréquente avec une urine de couleur jaune foncé inhabituelle.

N'hésitez pas à appeler Info-Santé au 811 ou à consulter un professionnel de la santé. : difficulté à respirer; convulsions; signes de dégradation de conscience (confusion,

hallucinations, etc.) ou perte de conscience; coup de chaleur.

Précautions à prendre

Afin de prévenir les effets du coup de chaleur, vous pouvez prendre certaines précautions pour diminuer les risques, surtout si vous vivez dans un domicile non climatisé; buvez beaucoup d'eau sans attendre d'avoir soif; évitez les boissons alcoolisées, qui peuvent aggraver la déshydratation; fermez les rideaux ou stores lorsque le soleil brille, et ventilez uniquement lorsqu'il fait plus frais à l'extérieur qu'à l'intérieur (tôt le matin ou tard le soir); limitez votre utilisation d'appareils électriques (four, sècheuse, lave-vaisselle, etc.); privilégiez les produits d'éclairage à DEL, qui émettent peu de chaleur; rafraîchissez votre peau plusieurs fois par jour avec une serviette mouillée; réduisez vos efforts physiques et portez des vêtements légers; évitez de vous exposer au soleil.

En cette période de pandémie, il est plus difficile de se réfugier dans des lieux publics (cinéma, centre d'achat) pour s'y tenir au frais, comme on avait l'habitude de le faire. Lors d'une sortie, on se doit de respecter les consignes de la Santé publique, pour notre propre intérêt et dans celui des autres.

Votre médecin de famille a pris sa retraite?

Vous êtes sur une liste d'attente pour obtenir un médecin de famille?

Vous avez de la difficulté à obtenir un rendez-vous avec votre médecin pour un problème de santé mineur?

Saviez-vous que nos pharmaciens peuvent effectuer le suivi de conditions de santé mineures, vous prescrire certains médicaments, ainsi que des prises de sang?

Prenez rendez-vous, il nous fera plaisir de vous aider!

819-344-2249

Catherine Dallaire et Steve Roy

Pharmaciens propriétaires
Affiliés à

 **familiprix**



Heures d'ouverture
LUNDI AU VENDREDI 10h à 18h
SAMEDI 10h à 14h

Les pharmaciens sont les seuls responsables de l'exercice de la pharmacie

Masque ou pas masque ?

Par Louis-Marie Lavoie

Depuis les dernières semaines, une polémique secoue une bonne partie de la population de l'Amérique du Nord, et ici au Québec en particulier, concernant l'obligation de porter le masque dans les lieux publics. Certains sont pour, d'autres contre, parfois avec fureur.

En fait, personne n'aime ça, porter le masque; on y respire moins facilement, ça fait de la brume dans les lunettes, on ne peut pas lire la réaction des autres sur leurs visages...

On pourra lire, dans les lignes qui suivent, un commentaire plutôt intéressant issu d'une publication Facebook, et qui peut aider à accepter le pénible port du masque en donnant d'excellentes raisons de le faire.

« À l'aéroport, on enlève souliers et ceinture et on vide nos poches sans contester. On s'attache en voiture, on met un casque à vélo, à moto... Et non, on ne manquera pas d'oxygène...

« Quand je porte un masque en public et dans les magasins, je veux que vous sachiez que... :

« Je suis assez éduquée pour savoir que je pourrais être asymptomatique et vous donner encore le virus. Peut-être suis-je au début des symptômes, que j'associe à des allergies et que je risque de vous contaminer.

« Non, je ne "vis pas dans la peur" du virus; je veux juste faire partie de la solution, pas du problème.

« Je n'ai pas l'impression que le "gouvernement me contrôle". J'ai l'impression d'être une adulte contribuant à la sécurité dans notre société et je veux apprendre aux autres la même chose.

« Si nous pouvions tous vivre avec la considération des autres à l'esprit, le monde entier serait un bien meilleur endroit.

« Porter un masque ne me rend pas faible, effrayée, bête ou même "contrôlée". Ça me rend attentionnée et respectueuse envers la santé des autres !

« Quand vous pensez à votre apparence, à votre inconfort, ou à l'opinion qu'ont les autres de vous, imaginez un proche — un enfant, un père, une mère, des grands-parents, une tante, un oncle ou même un étranger — placé sous un respirateur, seul sans vous ni aucun membre de la famille qui soit autorisé à son chevet.

« Demandez-vous si vous auriez pu les aider un peu en portant un masque. »

**TRAVAILLEUR
DE MILIEU**
auprès
des aînés

Écoute sans jugement

Rencontre l'aîné dans son milieu de vie

Informe sur les ressources et réfère au besoin

Soutien l'aîné dans ses démarches

Service gratuit et confidentiel

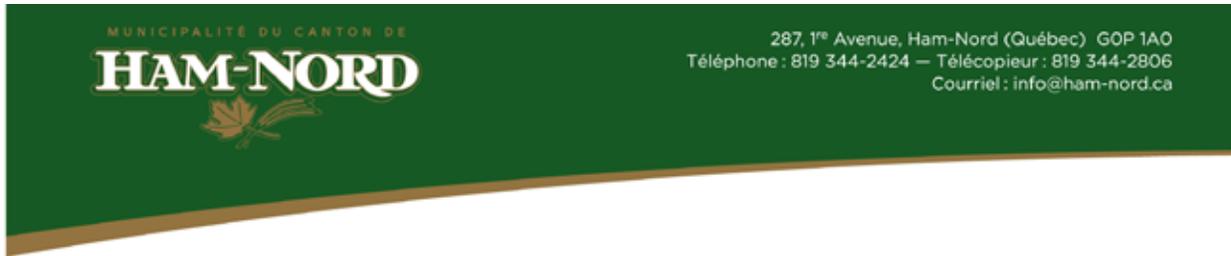


Jonathan Rioux
Travailleur de milieu
auprès des aînés
en municipalité

819 758-4188
Cellulaire: 873 665-1078

« Le travailleur de milieu
est là pour vous accompagner! »





INTERDICTION D'ARROSER

Détails sur les Avis publics relatifs à l'interdiction d'arroser

La sécheresse vécue au cours de l'été 2020 a amené la municipalité à procéder, depuis le 25 juin 2020 et jusqu'à nouvel ordre, à une «Interdiction d'arroser». Afin de s'assurer que les lignes directrices à suivre sont claires et précises pour tous, la municipalité désire simplement donner quelques détails sur les principales règles incluses dans le **RÈGLEMENT 463 SUR L'UTILISATION DE L'EAU POTABLE**, adopté en 2014.

En quelques mots, il est mentionné à l'article 7.11 de ce règlement — Interdiction d'arroser :

Pour cause de sécheresse, de bris majeurs de conduites d'aqueduc municipales ou lorsqu'il est nécessaire de procéder au remplissage des réservoirs municipaux, la personne chargée de l'application du règlement peut, par avis public, **interdire à toute personne d'arroser des pelouses, des arbres, des arbustes, de procéder au remplissage des piscines, de laver les véhicules ou d'utiliser de l'eau à l'extérieur, dans un secteur donné et pendant une période déterminée, peu importe la raison.** Toutefois, cette interdiction ne touche pas l'arrosage manuel des potagers et des plantes comestibles, en terre ou en pot, des jardins, des fleurs et des autres végétaux.

Dans le cas de nouvelles pelouses, de nouvelles plantations d'arbres ou d'arbustes ou de remplissage de nouvelles piscines, une autorisation peut être obtenue de l'autorité compétente si les circonstances climatiques ou les réserves d'eau le permettent.

Par «Arrosage manuel», on entend : l'arrosage avec un boyau, relié à l'aqueduc, équipé d'une fermeture à relâchement tenu à la main pendant la période d'utilisation.

Au moment d'écrire ces lignes, le niveau d'eau dans les réservoirs était de retour à la normale, mais par mesure préventive, la municipalité désire maintenir encore quelque temps en vigueur l'Avis public d'interdiction d'arroser, afin de nous assurer que les différents puits puissent bien récupérer.

N'hésitez pas à communiquer avec nous pour toutes questions.

Nous vous remercions de votre précieuse collaboration.

Mathieu Couture, Directeur général

Obligations liées au port du masque dans les édifices municipaux

Depuis l'annonce du port du masque/couvre-visage obligatoire dans les lieux publics, cette nouvelle réglementation apporte son lot de questionnements. Les municipalités de partout au Québec ont donc demandé des précisions à la Santé publique afin de connaître la marche à suivre. Vous ne serez pas surpris d'apprendre que la municipalité et ses édifices municipaux sont aussi touchés par cette nouvelle mesure puisqu'étant des lieux où sont offerts des services municipaux, ils sont effectivement considérés comme étant des endroits publics, ce qui implique donc le respect de la réglementation gouvernementale sur le port du masque/couvre-visage.

Les dernières correspondances reçues de la Fédération québécoise des Municipalités (FQM) nous dressent clairement la ligne directrice :

À compter du samedi 18 juillet 2020, les exploitants d'un lieu qui accueille le public devront interdire l'accès aux personnes de 12 ans et plus qui ne portent pas un couvre-visage, c'est-à-dire un masque ou un tissu bien ajusté qui couvre le nez et la bouche. Cette interdiction ne s'applique pas, notamment, aux personnes qui ont une condition médicale qui empêche le port du couvre-visage.

En vertu du décret numéro 810-2020, sont, entre autres, des lieux qui accueillent le public, les lieux où sont offerts des services municipaux ou gouvernementaux, les lieux où sont offerts des activités ou des services de nature culturelle ou de divertissement, les lieux où sont pratiquées des activités sportives ou récréatives ainsi que les salles de location ou autre lieu utilisé pour accueillir des événements, incluant des congrès et des conférences, ou pour tenir des réceptions.

C'est donc dire que les citoyens qui se présentent au bureau municipal seront dans l'obligation de porter un couvre-visage, de même qu'à la bibliothèque, au centre sportif ainsi qu'au centre communautaire.

Concernant les activités du Centre communautaire et la location de salles, la FQM a même donné les précisions suivantes :

Puisque l'article 2 f) de ce décret (#810-2020) vise les salles de location ou les autres lieux utilisés pour accueillir des événements, incluant des congrès et des conférences, ou pour tenir des réceptions, les municipalités, en tant qu'exploitants, devraient interdire d'admettre dans une telle salle une personne qui ne porte pas un couvre-visage ou d'y tolérer une personne qui ne porte pas un couvre-visage.

Au moment d'écrire ces lignes, et compte tenu des nouvelles règles à respecter concernant le port du masque/couvre-visage au centre communautaire, la municipalité est présentement en réflexion et analyse la situation afin de statuer si elle poursuit ou non la location de ses salles pour des réceptions privées durant cette période d'obligation du port du masque. Nous vous tiendrons informé de la décision dès que possible.

Espérant que ces précisions sauront vous aider dans vos différents déplacements!

Mise à jour de la municipalité du Canton de Ham-Nord — COVID-19

Lors de la séance du conseil municipal tenue le 6 juillet 2020, les élus ont statué sur différentes actions à mettre en place, en considérant l'évolution de la situation de la COVID-19. Voici les différentes actions qui ont été retenues :

Bureau municipal

Jusqu'à nouvel ordre et afin de continuer nos efforts de distanciation physique, nous demanderons aux résidents **de prendre rendez-vous** avant de vous présenter au bureau municipal. L'accueil des citoyens ayant rendez-vous se fera exclusivement au comptoir de la réception (aucune rencontre ne se fera dans les bureaux du personnel) afin de s'assurer du respect de la distanciation physique.

Malgré la prise de rendez-vous, nous continuerons à privilégier les échanges téléphoniques et par courriel lorsque la situation le permet. Comme toujours, il sera possible de joindre les membres de l'équipe par téléphone, courriel ou via le Facebook de la municipalité, toute la journée.

N'hésitez pas à communiquer avec nous, nous sommes disponibles pour vous. Si jamais une rencontre est requise, il nous fera plaisir de vous prévoir un rendez-vous.

Pour joindre les employés municipaux : 819-344-2424 ou info@ham-nord.ca

*** Considérant les nouvelles mesures en vigueur depuis le 18 juillet, il sera obligatoire pour tout résident de porter un masque/couvre-visage lors de la visite au bureau municipal.

Gymnase

Pour l'instant, le gymnase demeure fermé considérant que le respect des règles sanitaires imposées par la santé publique est très difficile, voire impossible à rencontrer. La situation sera réévaluée en temps et lieu, selon l'évolution de la pandémie et l'allègement des contraintes.

Séances du conseil

Considérant l'évolution de la situation, les 2 prochaines séances du conseil municipal à venir (lundi 3 août et lundi 14 septembre) continueront d'être tenues à « huis clos » et une réévaluation sera ensuite effectuée pour les séances suivantes.

Veillez noter qu'il est toujours possible pour les résidents d'acheminer leurs questions aux élus par courriel : info@ham-nord.ca, par la poste ou en déposant votre lettre dans la chute à courrier au bureau municipal.

Également, chacune des séances du conseil est enregistrée et il vous est possible d'écouter l'enregistrement vocal en visitant le site internet de la municipalité au www.ham-nord.ca

Bibliothèque

Réouverture progressive de la bibliothèque les mardis soir de 18 h à 19 h 30 en respect des règles de la santé publique. À noter que le port du masque sera obligatoire à la bibliothèque pour tous les utilisateurs âgés de 12 ans et plus.

Centre communautaire

Pour les détails, voir l'article intitulé « Obligations liées au port du masque dans les édifices municipaux ».

Allègement fiscal de la municipalité — Taux d'intérêt à 0 % sur les taxes à payer

Le 25 mars 2020, la municipalité adoptait une résolution mentionnant entre autres que le taux d'intérêt sur toute taxe, versement, compensation, cotisation, tarif, créance, etc. exigibles pour l'année courante et impayés à ce jour soit de 0 % par an, c'est-à-dire qu'aucun nouvel intérêt ne sera calculé sur les paiements en retard (autant pour l'année 2020 que pour les montants des années antérieures), et ce, à compter du 25 mars 2020 et qu'une réévaluation serait effectuée au 30 juin 2020.

Après étude de la situation, et considérant l'évolution de la pandémie, les élus ont décidé de maintenir le taux d'intérêt à 0 % jusqu'à nouvel ordre afin de soutenir et alléger le fardeau fiscal des contribuables.

François Marcotte, maire



Chronique Notarius *Par Louise Aubert, notaire*

Je démarre mon entreprise...

Quelle forme juridique dois-je adopter ?

Vous décidez de démarrer votre propre entreprise. Le choix de la forme juridique de cette dernière aura des incidences à plusieurs niveaux : administratives, financières, juridiques et fiscales. Pour cette raison, avant de choisir la forme juridique de votre entreprise, il est fortement conseillé de consulter un professionnel pour vous assurer de faire le bon choix, soit celui qui conviendra le mieux à votre projet d'entreprise. Votre notaire, votre avocat ou votre comptable sauront vous conseiller adéquatement pour effectuer ce choix et les étapes à suivre pour y arriver.

Les formes juridiques présentées ci-dessous sont celles qui sont généralement privilégiées lors du démarrage d'une entreprise.

• **Entreprise individuelle (ou travailleur autonome)**

• **Société en nom collectif**

• **Société par actions constituée au Québec (ou compagnie) ou suivant la loi canadienne sur les sociétés par actions;**

• **Coopérative**

Ils existent d'autres formes juridiques moins répandues que je n'aborderai pas ici.

Entreprise individuelle (ou travailleur autonome)

Une entreprise individuelle est exploitée par une seule personne physique nommée travailleur autonome.

Une entreprise sous cette forme juridique ne fait qu'un avec son propriétaire devant la loi. Le propriétaire de l'entreprise est celui qui en retire les profits et en assume personnellement toutes les responsabilités financières, administratives et fiscales.

Si votre entreprise individuelle porte votre nom (prénom et nom de famille complet), vous n'êtes pas tenu de l'immatriculer au Registraire des entreprises du Québec, mais la plupart du temps nous procédons à l'immatriculation quand même et dans tous les cas si votre entreprise ne porte votre nom. Vous complétez également votre inscription aux taxes de vente (TPS et TVQ) sous votre nom.

Société en nom collectif

La société en nom collectif est un regroupement de personnes qui s'associent dans le but d'exploiter ensemble une entreprise dans un esprit de collaboration. Il ne s'agit pas d'une personne morale même si elle en a certaines caractéristiques. La société en nom collectif a un patrimoine distinct de celui de ses associés.

LE CHÊNE BLANC

3 1/2 présentement admissible à une subvention au logement

logements à louer

3 1/2 - 4 1/2

Couple ou personne seule

Info : (819) 464-0032 ou 382-2471

chauffé, éclairé, eau chaude, salon communautaire, salle à diner, buanderie, stationnement extérieur avec prise de courant

La société en nom collectif doit être immatriculée auprès du Registraire des entreprises du Québec et les associés peuvent conclure un contrat écrit régissant leurs relations.

Dans ce type d'entreprise, les associés possèdent des participations ou des parts sociales, mais ne sont pas propriétaires des biens de la société. De même, ils participent tous à la mise sur pied de l'entreprise par une contribution financière, professionnelle ou autre. Ils ont les pouvoirs pour administrer l'entreprise. Les bénéfices et les responsabilités sont partagés également entre les associés et chacun d'eux en supporte les impôts à moins que le contrat ne prévoie une autre répartition quant aux partages des pertes et des revenus.

C'est la société en nom collectif qui complètera son inscription aux taxes de vente (TPS et TVQ) et non les associés.

Société par actions constituée au Québec ou suivant la Loi canadienne (la compagnie)

Une société par actions ou compagnie est une personne morale à but lucratif distincte de ses actionnaires et des personnes qui la dirigent. Elle a un nom, des biens, des droits, des obligations et des responsabilités. Elle est dirigée par un conseil d'administration élu par les actionnaires. Cette société est constituée en vertu de la loi provinciale (loi sur les sociétés par actions) ou en vertu de la loi fédérale (loi canadienne sur les sociétés par actions). Son immatriculation au Registraire des entreprises du Québec est obligatoire même si elle est constituée suivant la loi fédérale si elle fait affaire au Québec. C'est naturellement cette société qui procède à son inscription aux taxes de vente (TPS et TVQ).

Les actionnaires ne sont pas propriétaires des biens de la société par actions, mais plutôt des actions qu'ils détiennent et ils peuvent recevoir sous la forme de dividendes une partie des profits générés par la société.

Une société par actions constituée selon la Loi fédérale sera choisie si cette dernière fait affaire partout

au Canada, mais rien n'empêche de la constituer suivant la loi provinciale.

Coopérative

Une coopérative est une personne morale regroupant des personnes ou des sociétés qui ont des besoins économiques, sociaux ou culturels communs et qui s'associent pour exploiter une entreprise.

Selon le principe de coopération, les membres ont tous un pouvoir de décision équivalent : à chacun d'eux correspond un vote. Les membres peuvent recevoir des ristournes ou partager les avantages de la coopérative selon leur utilisation des services offerts. L'immatriculation au Registre des entreprises du Québec est faite d'office lors de la constitution de la coopérative par le ministère de l'Économie et de l'Innovation.

C'est la coopérative qui complètera son inscription aux taxes de vente (TPS et TVQ).

Ce choix coopératif est de plus en plus répandu au Québec.

**CENTRE DE PRÉVENTION SUICIDE
ARTHABASKA-ÉRABLE**

24 HEURES/24, 7 JOURS/7

ARTHABASKA : 819 751-2205
ÉRABLE : 819 362-8581

Partout au Québec
1 866 APPELLE (277-3553)

WWW.CPSAE.CA

MERCI À LA GRANGE PARDUE

Nous voulons remercier chaleureusement la micro-brasserie la GRANGE PARDUE de Ham-Nord pour le don de ses canettes consignable, toutes les semaines, à la MDJ des Hauts-Reliefs.

Si vous ne connaissez pas déjà cet endroit, nous vous conseillons fortement d'aller y faire votre tour!



**RÉSERVEZ VOTRE PLACE
AUPRÈS D'ALYCIA :**
819-960-6277

**COURS DE
GRAFFITI!**

OFFERT GRATUITEMENT AUX
JEUNES DE 12 À 25 ANS DES
HAUTS-RELIEFS

12 AOÛT 2020
CHESTERVILLE À 16H
HAM-NORD À 18H30

AVEC L'ARTISTE-MURALISTE MAXIME CHARLAND



Alycia
Travailleuse de milieu
Service confidentiel 12-25 ans
Ham-Nord | Chesterville | Notre-Dame de-
Ham



Rubrique de la travailleuse de milieu



Mon mur de graff !

- Ce projet en partenariat avec la Municipalité vise à renforcer le sentiment d'appartenance des jeunes envers leur communauté en plus de faire la prévention du vandalisme. Vous retrouverez dans les prochaines semaines un mur de graffiti dans le parc du 150e ainsi qu'un autre près de l'aréna.



Ma communauté SanT(HC)



Dans le cadre du projet «Ma communauté SanT(HC)», un comité composé de quatre jeunes a créé des illustrations et des slogans dans le but de faire la promotion des saines alternatives à la consommation de cannabis. D'ici quelques semaines, vous pourrez admirer leurs créations qui se retrouveront sur des panneaux installés à différents emplacements dans le village.

819-960-6277
appels / textos

milieuhautsreliefs@tlb.sympatico.ca

Soutien
Écoute
Accompagnement
Références
Informations



JEUX D'EAU DE HAM-NORD : MERCII !



USINE / PLANT
Québec, Canada
usine@h2oinnovation.com

h2o innovation®

201, 1^{re} Avenue, Ham-Nord, QC G0P 1A0, Canada
t: 819.344.2288 f: 819.344.2706

www.h2oinnovation.com | www.h2oinnovation.net



Concours de dessin

Association des
**PROCHES
AIDANTS**
Arthabaska - Érable

Selon un communiqué de presse

La Table locale en proche aidance regroupe des organismes qui se préoccupent du bien-être des proches aidants des MRC d'Arthabaska et de L'Érable. On y discute des enjeux spécifiques aux proches aidants de tous âges. Les partenaires de cette Table mettent leurs efforts en commun pour développer des initiatives qui visent la valorisation, la reconnaissance et une réponse aux besoins des proches aidants.

La Table locale en proche aidance des MRC d'Arthabaska et de L'Érable fait appel à la créativité des gens en organisant un concours de dessins destiné à la population des MRC d'Arthabaska et de L'Érable.



Sous ce thème, le dessin choisi servira de tremplin pour remercier les proches aidants dans le cadre de la semaine nationale des proches aidants qui a lieu chaque année dans

la première semaine de novembre. L'œuvre gagnante sera reproduite sous un format "carte postale" et offerte aux proches aidants du territoire.

La création devra témoigner d'un moment précieux passé auprès d'un proche. Toutes les personnes, peu importe leur âge, qui résident dans les MRC d'Arthabaska ou de L'Érable sont admissibles et invitées à laisser aller leur originalité et leur imagination. Une seule œuvre par personne sera cependant acceptée et elle devra être faite sur un papier ou un carton 5 X 8 pouces (14 X 21 cm).

Pour participer, rendez-vous sur le site de l'Association des proches aidants Arthabaska-Érable <https://prochesaidantsae.com/concours-merci-detre-la/>. Vous y trouverez le formulaire de participation et les détails pour de ce concours.

Ayons une belle attention envers les proches aidants qui se dévouent quotidiennement! Le rôle de proche aidant peut être particulièrement exigeant, déstabilisant et empreint d'émotion, un peu de reconnaissance fait toujours du bien.

TAGA RESTO-BAR vous accueille

Le Taga Resto-Bar est heureux de vous accueillir dans un environnement respectant les règles de la santé publique. Un nouveau menu sera disponible en début août incluant crevettes, steak et brochettes.

Nos plats cuisinés seront de retour à compter de la semaine du 3 août avec des menus variés et abordables. Offrez-vous la paix d'esprit et gagnez du temps de qualité avec votre famille.

Vous pouvez désormais déguster des produits de nos producteurs de la région, tel notre fameux burger de cerf rouge provenant de l'érablière du cerf rouge de Saint-Adrien.

Nous avons aussi développé une nouvelle division qui se nomme *La Douce Folie Gourmande*. Cette dernière est composée de nos plats cuisinés, nos produits originaux et de notre service de traiteur.

RESTEZ À L'AFFUT DE NOS NOUVEAUTÉS - Suivez-nous sur Facebook !

Merci d'encourager local. C'est un plaisir de vous servir,

L'équipe du Taga Resto-Bar
240 rue Principale, 819-464-1300



HORAIRE

- Lundi et mardi : fermé
- Mercredi : 11 h à 20 h
- Jeudi, vendredi, samedi : 11 h à 21 h
- Dimanche : 11 h à 20 h

PROMOS dès 16 h

- Mercredi : Pâtes à volonté
- Jeudi : Sushi
- Vendredi : Moules et frites
- Samedi : Terre et mer
- Dimanche : Spécial du chef

OFFRE D'EMPLOI À SAINT-ADRIEN

La municipalité de SAINT-ADRIEN est à la recherche d'un CHAUFFEUR DE CAMION (déneigement et autre). Pour informations et envoi de CV, veuillez vous adresser à : Maryse Ducharme, dma, Directrice générale et secrétaire-trésorière. 1589, rue Principale, Saint-Adrien, Tél. : (819) 828-2872, municipalite@st-adrien.com

NUDISME ET SÉCURITÉ ROUTIÈRE

Nudisme interdit dans les lieux publics

Nous avons reçu des commentaires concernant une situation problématique liée à la présence de « nudistes » au Sentier des Cascades.

Selon la Sûreté du Québec, la réglementation municipale prévoit des constats d'infraction pour les gens qui se promènent nus ou de façon indécente. Il existe aussi une infraction criminelle en cas d'action indécente.

La SQ nous recommande d'aviser la population.

Si vous voyez des gens pratiquer le nudisme, s.v.p. appelez le 819 752-4545. Des policiers se rendront sur place pour avertir les contrevenants.

Sécurité routière

Dernièrement, des résidents ont rapporté des situations impliquant le non-respect de la sécurité routière :

- vitesse excessive;
- crissement de pneus;
- « show de boucane », etc.

Si vous êtes témoins de ce genre d'agissement, la démarche à suivre est la même que pour des cas de nudité dans les lieux publics. Contactez la police au 819 752-4545.

Il ne faut pas hésiter à communiquer avec la Police dans de telles circonstances. Ils sont là pour nous aider.

CONTACTEZ LA POLICE

819 752-4545

BMR

Chauffeur / livreur
Commis quincaillerie

MARCHE
BONICHOIX

Commis d'épicerie
(temps partiel)



VIVACO
GRUPE
COOPÉRATIF

rejoins**NOUS**.coop



Julie Perron
 Hypnose évolutive
 819 552-0198
 julieperrohypnocoach.com
 jp@julieperrohypnocoach.com

Ici,
 tout le monde lit
 mon annonce!



Aubert & Morency
 NOTAIRES



■ **DISRAELI**
 846 avenue Champlain
 T 418.449.2955

■ **THETFORD MINES**
 1197 rue Notre-Dame Est
 Suite 400
 T 418.755.0812

■ **WEEDON**
 225 2^e avenue
 T 819.877.3233

✉ laubert@notarius.net
 catherinemorency@notarius.net
 sbernard@notarius.net

ASSOCIÉES DANS LA MÊME
**TRADITION
 D'EXCELLENCE**
 ET DE QUALITÉ DE SERVICES.

SPÉCIALISTES EN DROIT IMMOBILIER TRADITIONNEL,
 DROIT DES AFFAIRES, DROIT CORPORATIF ET DROIT
 AGRICOLE. SANS OUBLIER LES RÉGIMES DE
 PROTECTION, MANDATS D'INAPTITUDE, TESTAMENTS
 ET SUCCESSIONS.

NOUVEAU ET UNIQUE EN RÉGION
FOREUSE DE PUIITS SUR CHENILLE

FORAGE A DOUBLE ROTATION :
 MEILLEUR SCELLEMENT AU ROC
 MEILLEUR QUALITÉ D'EAU
 FOREUSE PLUS COMPACT ET PLUS LÉGÈRE

100%
 fait au
 Québec

819-758-6468 OU 1-800-567-5829




www.puitbec.com RBQ, 8327-6683-50



Pat parreur d'onglons
819-350-0225
 Patric Létourneau




Alain RAYES
 Député de Richmond-Arthabaska
alainrayes.ca
 alain.rayes@parl.gc.ca

1-877-751-1375 (sans frais) | 819-751-1375

3, rue de la Gare, C.P. 6, Victoriaville (QC) G6P 6S4
 349, boulevard Saint-Luc, Asbestos (QC) J1T 2W4
 11, rue St-Georges, local 203, Windsor (QC) J2S 1J2
 382, rue Principale, Dorvalville (QC) G0Z 1C3




SÉBASTIEN SCHNEEBERGER
 Député de Drummond-Bois-Francis



**UN GROUPE COOPÉRATIF
 ENCORE PLUS FORT.**



827, route 161
 819 344-2521



445, rue principal
 819 344-2422

VIVACO.COOP

Forum Citoyen Ham-Nord



Louis-Marie Lavoie, président; Nébesna Fortin, vice-présidente; Benoit Charbonneau, trésorier; Émilie Lapointe, administratrice.

Forum Citoyen est un organisme à but non lucratif dont la mission est de favoriser le développement de projets structurants dans la municipalité de Ham-Nord.

Nous travaillons pour vous et avec vous!

Pour une cotisation unique de 15 \$
(Chèque au nom de Forum Citoyen Ham-Nord):

Devenez membre à vie de Forum Citoyen!

474, rue Principale, Ham-Nord, QC, G0P 1A0

819 344-2828

forumcitoyen@ham-nord.ca

Devenir membre ne vous engage à rien et vous procure la satisfaction d'appuyer votre organisme communautaire, en plus des nombreux avantages réservés aux membres lors des événements, tout au long de l'année.

Impliquez-vous!

Vous avez des idées, des compétences à partager? Vous aimeriez siéger au conseil d'administration ou participer aux différents comités? Vous êtes bienvenu!

Prochaine parution: 14 septembre

Date de tombée: 3 septembre

Responsables:

Louis-Marie Lavoie et Andrée Robert

Faites-nous parvenir vos textes pour le journal et profitez de nos pages pour faire paraître vos petites annonces. Faites-vous connaître à Ham-Nord !

hameau@arlittera.com



Réalisez vos transactions du quotidien en un claquement de doigts

Payer la gardienne par virement Interac ou déposer un chèque avec son appareil mobile, voilà autant de façons de réaliser vos transactions du quotidien facilement et rapidement grâce aux solutions numériques Desjardins.

Retrouvez-les sur AccèsD Internet ou mobile ou informez-vous en caisse pour obtenir un accompagnement.

 **Desjardins**
Caisse des Bois-Francs